

CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ONE MONTE-CARLO

LES 22 ENGAGEMENTS POUR UN LUXE DURABLE

• P É R I O D E 2 0 2 2 - 2 0 2 5 •

MANAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Certifier notre démarche en développement durable et poursuivre un programme d'amélioration continue.
2. Participer aux impulsions Gouvernementales, en rejoignant différents réseaux comme les « Restaurants engagés » ou le dispositif « Ma Consigne ».
3. Animer notre démarche de développement durable grâce à « One Team » et mobiliser l'ensemble des collaborateurs pour assurer l'application des bonnes pratiques écoresponsables.
4. Assurer une formation continue sur les différentes thématiques liées au développement durable.
5. Mettre en œuvre les recommandations issues de la veille sur les meilleures pratiques en matière de Développement Durable et anticiper les évolutions réglementaires à venir.

INTERACTIONS AVEC NOS CLIENTS ET PARTIES PRENANTES

6. Mettre à disposition des informations claires, transparentes et actualisées sur nos actions écoresponsables.
7. Sensibiliser nos clients à notre démarche et à notre label « Restaurant Engagé ».
8. Proposer à nos clients des offres écoresponsables, notamment des réunions écoresponsables.
9. Collaborer avec les associations et instances monégasques en faveur d'actions caritatives et environnementales.
10. Prendre en compte le profil environnemental des fournisseurs et prestataires.

RÉDUCTION DE NOTRE IMPACT CARBONE

11. Favoriser les achats avec moindre impact carbone : achats locaux et de saison, offres végétariennes.
12. Développer les achats écolabellisés.
13. Cibler l'économie circulaire, les mesures anti-gaspillage et la réduction des déchets à la source.
14. Réduire l'impact carbone lié aux énergies : contrats d'énergie verte, réduction des consommations, installations performantes, production énergie renouvelable.
15. Promouvoir la mobilité bas carbone (navette SBM, Monabike, réseau de bus de la CAM).
16. Réduire notre impact numérique par l'achat de matériel durable, basse consommation et par la sensibilisation aux bonnes pratiques.

VALORISATION ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES ET DU PATRIMOINE

17. Contrôler tout risque de pollution des sols et des eaux littorales.
18. Préserver la ressource en eau potable et limiter les consommations.
19. Réduire l'utilisation des produits dangereux et améliorer l'élimination des produits en fin de vie.
20. Valoriser les déchets par le tri sélectif avec suivi des volumes collectés.
21. Préserver et valoriser le patrimoine naturel et architectural de l'espace One Monte-Carlo.
22. Soutenir et réaliser des projets avec impacts positif sur la biodiversité.

EMMANUEL SINE
DIRECTEUR GÉNÉRAL

